

## Conseil de la métropole du 3 février 2017

### COMPTE RENDU

Date de convocation  
20 janvier 2017

Conseillers en exercice  
69

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Renaud SARRABEZOLLES**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 3 février 2017 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, M. A. GOURVIL, M. G. MOAL, M. P. KARLESKIND, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BRUBAN, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, M. P. FRIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme M-P. LAFORGE, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme A. LE MOAL, Mme P. MAHE, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, M. J. MOAL, Mme I. MONTANARI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme R. FILIPE, Vice-Présidente.

Mme N. BATHANY, Mme C. BOTHUAN, Mme N. CHALINE, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme M-L. GARNIER, Mme B. HU, M. F. JACOB, M P. KERBERENES, M M. QUERE, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Conseillers.

**A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**FINANCES**

- Budget

**C 2017-02-001**

**- Débat d'Orientations Budgétaires**

*Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.*

**PREND ACTE**

DEVELOPPEMENT

- Projets et équipements métropolitains

**C 2017-02-002**

**- Contribution de Brest métropole au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation porté par la Région Bretagne.**

*La Stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE) a été élaborée en partenariat avec les principaux acteurs publics et privés de l'aire métropolitaine brestoise. Elle a été adoptée par le conseil de la métropole du 24 juin 2016. La Région Bretagne actualise le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comportera un volet métropolitain en application des lois MAPTAM et NOTRe. En collaboration étroite avec la Région Bretagne, Brest métropole a préparé un texte fondé sur la SMDE, en vue d'en faire le volet métropolitain brestois du SRDEII. Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le président de Brest métropole à transmettre à cet effet à la Région Bretagne le texte annexé à la présente délibération.*

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Contre : Mme LE GOIC**

**C 2017-02-003**

**- ZAC du Technopôle Brest Iroise - Approbation d'un projet de convention de participation financière entre Brest Métropole Aménagement, Brest métropole et Autocruise SAS au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme**

*Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Technopôle Brest Iroise, il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'une convention de participation financière, sollicitée par la Société Autocruise SAS, pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC, et d'autoriser sa signature par le Président, ou son représentant.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

**Abstention :  
Mme LE GOIC**

C 2017-02-004

**- ZAC du port de commerce de Brest - Approbation d'un projet de convention de participation financière entre Brest Métropole Aménagement, Brest métropole et la Société Brest Distribution SA au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme**

*Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du port de commerce de Brest, il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'une convention de participation financière, sollicitée par la Société Anonyme Brest Distribution, pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC, et d'autoriser sa signature par le Président, ou son représentant.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS**

**Abstention :  
Mme LE GOIC**

## **DEVELOPPEMENT**

### - Tourisme

C 2017-02-005

**- 'Centre national des phares' - Evolution de la convention constitutive du groupement d'intérêt public**

*En novembre 2014, Brest métropole a approuvé la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Musée des phares », équipement porté par le Département, et renommé depuis « Centre national des phares ». De récentes évolutions de la loi en la matière ont conduit le Département à faire évoluer ladite convention. Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention adaptée.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS**

**Abstentions: les groupes  
'Rassemblement pour  
Brest' et 'Brest  
Alternative'**

## **URBANISME**

### - Habitat

C 2017-02-006

**- Création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).**

*Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) instaurée par l'article 97 de la loi ALUR du 23 mars 2014.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

C 2017-02-007

**- Maintien à domicile des personnes âgées - approbation d'un projet d'avenant de prolongation du dispositif jusqu'au 30 juin 2017 à la convention financière entre Brest métropole, maître d'ouvrage, et les huit communes de l'agglomération.**

*Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prolonger le dispositif actuel jusqu'au 30 juin 2017 afin de finaliser le travail de bilan-évaluation et d'éviter une rupture de service aux particuliers, d'approuver le projet d'avenant à la convention financière entre Brest métropole et l'ensemble des communes de la métropole qui prolonge la participation financière de chacune des parties jusqu'au 30 juin 2017, et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

## SERVICES A LA POPULATION

### - Ecologie urbaine

C 2017-02-008

**- Approbation d'un projet d'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel de Brest métropole**

*Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant n°1 au contrat de concession de distribution de gaz naturel de Brest métropole.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

C 2017-02-009

**- Approbation d'un projet d'avenant à la convention financière avec l'ADEME pour un contrat d'Objectif Territorial Energie - Climat**

*En déclinaison du statut de « Territoire énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) », dont Brest métropole est lauréate, un Contrat d'objectif Territorial Energie Climat (COTEC) a été conclu avec l'ADEME fin 2015. Il est révisé fin 2016 au regard de la labellisation de la politique énergie climat (Cit'ergie) en intégrant le volet mobilité durable. En application de ce projet, Brest métropole pourra bénéficier de l'attribution d'une subvention forfaitaire majorée. En conséquence, il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions de l'avenant à la convention financière et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS**

**Abstentions :  
Mme LE GOIC,  
le groupe 'Rassemblement  
pour Brest' et Mme  
BERROU-GALLAUD**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées  
au Service des Assemblées**

**MIS A L’AFFICHAGE LE 7 FEVRIER 2017.**